



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 15 (5 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Alexandre TRONCHE, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS, Hervé BONAUD ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle VIRONDEAU (pouvoir Christophe CARON) Stéphanie CISCARD (pouvoir Murielle GENTE) Nicolas TARDIF (pouvoir Emmanuelle DUPUY) Isabelle SEGUY (pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphane FARGE (pouvoir Ivan RICORDEL)

Secrétaire de séance : Stéphane LARCIER

Date de convocation : 8 avril 2022

DELIBERATION N° 2022.31 Acquisition d'une cureuse de fossés services techniques

Pierre Maché, adjoint au maire rappelle qu'un projet d'acquisition de matériel technique a été engagé en 2021. Cette perspective d'équipement technique a fait l'objet d'une inscription au contrat de solidarité communale 2021.2023.

Il indique que la dépense prévisionnelle a été inscrite au budget de l'année 2021 et reconduite dans les restes à réaliser au budget 2022.

L'achat d'une cureuse de fossé a été validée à la société Défi Mat pour un montant de 7200.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite l'aide du Département telle qu'inscrite au contrat de solidarité départementale soit une aide de 40 % sur un montant de 7200.00 € HT.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe CARON

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

